

## **MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

### **MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL**

**2018-07-09**

#### **PROCÈS-VERBAL DU 9 JUILLET 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'AlbanéL tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à AlbanéL, le lundi 9 juillet 2018 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère  
Isabelle Thibeault, conseillère  
MM. Tommy Laliberté, conseiller  
Stéphane Bonneau, conseiller  
Dave Plourde, conseiller

Est absent : M. Jason Turner, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1.** Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2018
- 4.** Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2018
- 5. ADMINISTRATION**
  - 5.1** Acceptation de la liste des comptes de juin 2018
  - 5.2** Rapport des revenus de juin 2018
  - 5.3** Annulation de la résolution n° 18-162 concernant l'adoption du Règlement d'emprunt n° 18-237
  - 5.4** Adoption du Règlement d'emprunt n° 18-237 décrétant des travaux de remplacement des conduites d'égout sanitaire, pluvial et d'eau potable sur la rue Principale Sud et sur la rue Industrielle Nord
  - 5.5** FQM – Inscriptions au Congrès 2018
  - 5.6** CDE du secteur GEANT – Diminution du montant maximum admissible pour une aide financière
- 6. TRANSPORTS**
  - 6.1** Appel d'offres pour l'installation d'un ponceau au Parc Pagé – Ouverture de soumissions
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 8.1** Rapport de l'inspecteur en bâtiment
  - 8.2** Ferme Liégeoise – Demande de dérogation mineure
  - 8.3** CPTAQ – Décision au dossier n° 418922 de M. Denis Nadeau

- 9. LOISIRS ET CULTURE**
- 10. DONS ET SUBVENTIONS**
  - 10.1** Centraide Saguenay–Lac-Saint-Jean – Renouvellement de la contribution corporative
  - 10.2** Fondation 33 – Demande de commandite
  - 10.3** Maison Colombe-Veilleux – Omnium Joan-Pelchat
  - 10.4** CDE secteur GEANT – Demande de subvention de l’entreprise Peinture Jérôme Duchesne
- 11. RÉOLUTIONS**
  - 11.1** Adoption de la Politique d’égalité et de parité
  - 11.2** CIUSSS – Demande d’appui à la campagne « Ici on soutient l’allaitement maternel »
  - 11.3** C. S. du Pays-des-Bleuets – Demande pour la coupe des arbres devant l’école Henri-Bourassa
- 12. FORMATIONS**
- 13. INFORMATION**
- 14. INVITATIONS**
- 15. CORRESPONDANCE**
  - 15.1** Gouvernement du Québec – Programme d’aide à la voirie locale, volet *Entretien des routes locales*, dossier n° 2018-92030-02-786
  - 15.2** Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports – Dispositif de signalisation P-270-1-B à l’intersection de la rue Principale et près de la rue du Foyer
- 16. SUIVI DES COMITÉS**
- 17. AUTRES SUJETS**
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**18-164**

**2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
 APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel adopte l’ordre du jour tel que présenté en laissant l’ordre du jour ouvert à d’autres sujets.

**18-165**

**3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2018**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2018;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
 APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel décrète l’exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2018.

18-166

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2018 comme présentés aux membres du conseil.

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES**

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **278 361,49 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

\_\_\_\_\_  
Réjean Hudon, directeur général

5. **ADMINISTRATION**

18-167

5.1 **ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE JUIN 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de juin 2018 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	155 364,90 \$
Comptes payés	66 598,29 \$
Salaires nets et REER de juin 2018	56 398,30 \$
<b>Total :</b>	<b>278 361,49 \$</b>

5.2 **RAPPORT DES REVENUS DE JUIN 2018**

Le rapport des revenus pour le mois de juin 2018, d'une somme de **59 426,11 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

18-168

5.3 **ANNULATION DE LA RÉOLUTION N° 18-162 CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 18-237**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté, dans la résolution n° 18-162 adoptée lors de la séance extraordinaire du 18 juin 2018, le Règlement d'emprunt n° 18-237 décrétant des travaux de remplacement des conduites d'égout sanitaire, pluvial et d'eau potable sur la rue Principale Sud et sur la rue Industrielle Nord;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt doit être modifié afin d'y ajouter des dépenses qui n'avaient pas été considérées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel annule la résolution n° 18-162 concernant l'adoption du Règlement d'emprunt n° 18-237 décrétant des travaux de remplacement des conduites d'égout sanitaire, pluvial et d'eau potable sur la rue Principale Sud et sur la rue Industrielle Nord.

**18-169**

**5.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 18-237 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE, PLUVIAL ET D'EAU POTABLE SUR LA RUE PRINCIPALE SUD ET SUR LA RUE INDUSTRIELLE NORD**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel désire procéder aux travaux de remplacement des conduites d'égout sanitaire, pluvial et d'eau potable sur la rue Principale Sud et sur la rue Industrielle Nord;

ATTENDU QUE la dépense est évaluée à 1 533 910 \$ et que les fonds généraux sont insuffisants pour payer la totalité des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel assumera une partie du coût de la façon suivante :

➤ Fonds général.....13 910 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité juge à propos d'effectuer un règlement d'emprunt pour se procurer la somme de 1 520 000 \$ nécessaire à l'exécution totale des travaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le Règlement d'emprunt n° 18-237 décrétant une dépense de 1 533 910 \$ et un emprunt de 1 520 000 \$ pour l'exécution des travaux de remplacement de conduites d'égout sanitaire, pluvial et d'eau potable sur la rue Principale Sud et sur la rue Industrielle Nord.

**5.5 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – INSCRIPTION AU CONGRÈS 2018**

Le conseil de la municipalité d'Albanel a conclu de ne pas participer au Congrès 2018 de la Fédération québécoise des municipalités.

18-170

**5.6 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDE) DU SECTEUR GEANT – DIMINUTION DU MONTANT MAXIMUM ADMISSIBLE POUR UNE AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE la Municipalité d’Albanel fait partie de la Corporation de développement économique du secteur GEANT;

ATTENDU QUE, lors de la dernière rencontre du conseil d’administration de la CDE du secteur GEANT, il a été établi de diminuer le maximum admissible pour une aide financière, d’une somme de 50 000 \$ à une somme de 40 000 \$;

ATTENDU QUE chaque municipalité membre de la Corporation doit produire une résolution mentionnant l’acceptation de cette modification;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel accepte la diminution du montant maximum pour une aide financière de 50 000 \$ à 40 000 \$, en accord avec la décision de la CDE du secteur GEANT.

**6. TRANSPORTS**

18-171

**6.1 APPEL D’OFFRES POUR L’INSTALLATION D’UN PONCEAU AU PARC PAGÉ – OUVERTURE DE SOUMISSIONS**

ATTENDU QUE la Municipalité d’Albanel doit procéder à l’installation d’un ponceau en bordure de la route 169, à la hauteur de la rue du Parc Pagé, devant être installé selon le plan fourni par la firme d’ingénieurs MSH;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions a eu lieu à l’édifice municipal au 160, rue Principale à Albanel, le 9 juillet 2018 à 14 h, sous la supervision de monsieur Réjean Hudon, directeur général;

ATTENDU QU’en réponse à l’appel d’offres sur invitation de trois soumissionnaires, la Municipalité a reçu une soumission, soit :

**SOUSSIONNAIRE**

G. Lévesque terrassement inc.  
1348, avenue du Rocher  
Normandin (Québec) G8M 3Y1

Soumission jugée conforme, déposée le 9 juillet 2018 à 11 h 10.

<b>INSTALLATION DE PONCEAU</b>			
Prix avant taxes	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Total
22 900,00 \$	1 145,00 \$	2 284,28 \$	26 329,28 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le contrat pour l'installation d'un ponceau au Parc Pagé au seul soumissionnaire, dont la soumission est jugée conforme, soit l'entreprise G. Lévesque terrassement inc., située au 1348, avenue du Rocher à Normandin.

**7. HYGIÈNE DU MILIEU**

**8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE JUIN 2018**

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de juin fait état de :

<b>Nature des demandes</b>	<b>Nombre</b>	<b>Total \$</b>
Permis de construction (résidentiel)	1	150 000 \$
Permis de construction (autre)	2	78 000 \$
Permis de rénovation	16	1 209 700 \$
Permis d'installations septiques	3	
Demande de dérogation mineure	1	

**18-172**

**8.2 FERME LIÉGEOISE – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

ATTENDU QUE monsieur David Hossay, de la ferme Liégeoise, adresse une demande de dérogation mineure afin d'agrandir son étable située au 39, Grand Rang Sud à Albanel;

ATTENDU QUE la demande vise l'agrandissement de l'étable ainsi que la construction d'un nouveau réservoir circulaire;

ATTENDU QUE la distance entre l'étable et la maison du 37A, Grand Rang Sud est de 43 mètres alors que notre Règlement de zonage numéro 11-158 exige une distance séparatrice de 98,2 m entre un bâtiment de ferme et une résidence;

ATTENDU QUE l'agrandissement n'aggrave pas la situation actuelle puisque les nouvelles structures s'éloignent de la maison;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la dérogation mineure;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la dérogation mineure de monsieur David Hossay de la ferme Liégeoise et autorise que l'étable actuelle demeure implantée à 43 m de la résidence située au 37A, Grand Rang Sud alors que notre Règlement de zonage n° 11-158 exige une distance séparatrice de 98,2 m.

**8.3 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DÉCISION AU DOSSIER N° 418922 DE MONSIEUR DENIS NADEAU**

Monsieur Denis Nadeau s'est adressé à la CPTAQ afin qu'elle ordonne l'inclusion à la zone agricole de la municipalité d'Albanel d'une partie du lot 5 156 322 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean Ouest, d'une superficie approximative de 30,27 hectares.

Dans son orientation préliminaire du 17 avril 2018, la CPTAQ considère que cette demande devrait être autorisée.

La décision finale, émise le 28 juin 2018, confirme l'orientation préliminaire en **autorisant** la demande de monsieur Denis Nadeau et ordonne l'inclusion à la zone agricole de la municipalité d'Albanel d'une partie du lot 5 156 322 d'une superficie approximative de 30,27 hectares.

**9. LOISIRS ET CULTURE**

**10. DONS ET SUBVENTIONS**

**18-173**

**10.1 CENTRAIDE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – RENOUVELLEMENT DE LA CONTRIBUTION CORPORATIVE**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde une somme de 150 \$ à l'organisme Centraide à titre de contribution corporative dans le cadre de la campagne Centraide 2018.

**18-174**

**10.2 FONDATION 33 – DEMANDE DE COMMANDITE**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde une somme de 250 \$ à la Fondation 33 à titre de contribution financière dans le cadre de la campagne de financement 2018.

**18-175**

**10.3 MAISON COLOMBE-VEILLEUX – OMNIUM JOAN-PELCHAT**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement d'une somme de 150 \$ à titre de participation financière à l'occasion de l'Omnium Joan-Pelchat 2018, activité de financement au profit de la Maison Colombe-Veilleux de Dolbeau-Mistassini.

**18-176**

**10.4 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDE) DU SECTEUR GEANT – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ENTREPRISE PEINTURE JÉRÔME DUCHESNE**

ATTENDU QUE l'entreprise Peinture Jérôme Duchesne, sise au 50 de la rue Auguste-Néron à Albanel, a déposé une demande d'aide financière auprès de la CDE du secteur GEANT;

ATTENDU QUE la demande a fait l'objet d'une évaluation des critères d'admissibilité et que le conseil d'administration de la CDE a accepté d'accorder une aide financière, sous forme d'un prêt sans intérêt, d'une somme de 10 000 \$;

ATTENDU QUE la somme doit provenir pour 5 000 \$ de la Municipalité d'Albanel et pour 5 000 \$ de la Caisse populaire des Plaines boréales;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement d'une somme de 5 000 \$, représentant sa part dans un prêt de 10 000 \$ accordé à une entreprise d'Albanel par la Corporation. La somme sera prélevée à même le surplus accumulé de la municipalité.

**11. RÉSOLUTIONS**

**18-177**

**11.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ÉGALITÉ ET DE PARITÉ**

ATTENDU QUE la Municipalité, dans sa résolution n° 18-050, déclarait son intention de contribuer au développement de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans un contexte égalitaire, tant pour les femmes que pour les hommes;

ATTENDU QUE cette politique vise à démontrer la volonté du conseil d'agir et d'adhérer à des principes d'égalité et de parité entre les hommes et les femmes au sein de son organisation en se dotant d'une politique d'égalité et de son plan d'action;

ATTENDU QU'un comité paritaire a été créé afin de concevoir une politique regroupant les valeurs et les aspirations de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le document « Politique d'égalité et de parité » tel que présenté aux membres du conseil.

QUE le conseil nomme madame Isabelle Thibeault, conseillère, à titre d'élue responsable du suivi concernant la politique.

QUE le document soit ajouté aux livres des annexes et publié sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité.

**18-178**

**11.2 CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CIUSSS) – DEMANDE D'APPUI À LA CAMPAGNE « ICI ON SOUTIENT L'ALLAITEMENT MATERNEL »**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Albanel a signé ou appuie la charte régionale sur les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souscrit à une approche axée sur la qualité de vie et le bien-être des familles, sur la santé et le développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage activement à promouvoir la santé, la qualité de vie et le bien-être de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels de la santé, à l'instar de Santé Canada, de la Société canadienne de pédiatrie, des Diététistes du Canada et du Comité canadien pour l'allaitement, recommandent l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois et sa poursuite jusqu'à deux ans ou plus, accompagné d'aliments complémentaires appropriés;

CONSIDÉRANT QU'offrir des milieux de vie favorables à l'allaitement contribuent au développement optimal des jeunes enfants et au bien-être des femmes, des familles et de la société;

CONSIDÉRANT QU'allaiter en public est un droit protégé par la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* et que la Cour suprême a déjà statué en faveur de ce geste dans les lieux publics;

CONSIDÉRANT QU'il arrive encore trop souvent que l'on demande aux mères d'allaiter ailleurs que dans les espaces publics;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel s'engage à :

1. Prendre une série de mesures visant à favoriser, accueillir et protéger le geste d'allaiter dans ses lieux municipaux;
2. Identifier clairement les espaces publics municipaux comme étant des lieux où les femmes peuvent allaiter librement et sans obligation de se couvrir;

3. Rendre disponible ou aménager, lorsque possible, un espace famille dans les édifices publics pour offrir un endroit confortable aux femmes qui allaitent et leur famille;
4. Intégrer aux politiques existantes, comme une politique familiale par exemple, l'engagement de la Municipalité à soutenir l'allaitement dans tous ses espaces publics et faire connaître cet engagement tant aux gestionnaires et au personnel qu'à la population (ou ajouter des mesures à une politique existante);
5. Adopter une politique pour soutenir ses employées qui allaitent et la faire connaître à tous les gestionnaires et employés.

**\* Pour aller plus loin :**

6. Soutenir la mise en place d'un réseau de lieux offrant des facilités pour l'allaitement sans obligation d'achat;
7. Inviter les restaurateurs et commerçants du territoire à valoriser l'allaitement dans leurs établissements;
8. Participer et soutenir l'organisation d'événements qui valorisent l'allaitement en public;
9. Valoriser et soutenir les organismes communautaires axés sur la famille et l'engagement bénévole.

**18-179**

**11.3 COMMISSION SCOLAIRE DU PAYS-DES-BLEUETS – DEMANDE POUR LA COUPE DES ARBRES DEVANT L'ÉCOLE HENRI-BOURASSA**

ATTENDU QUE les arbres se trouvant devant l'école Henri-Bourassa sont endommagés par l'élaguassions;

ATTENDU QUE l'école est une propriété de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER

APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel présente une demande à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets pour que cette dernière procède à l'abattage des arbres se trouvant devant l'école Henri-Bourassa.

QUE le conseil s'engage à replanter des arbres en remplacement de ceux qui seront coupés.

**12. FORMATIONS**

**13. INFORMATION**

**14. INVITATIONS**

## **15. CORRESPONDANCE**

- 15.1** Gouvernement du Québec – Programme d'aide à la voirie locale, volet *Entretien des routes locales*, dossier n° 2018-92030-02-786
- 15.2** Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Dispositif de signalisation P-270-1-B à l'intersection de la rue Principale et près de la rue du Foyer

## **16. SUIVI DES COMITÉS**

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Les sujets discutés portent notamment sur :

- Les loisirs;
- Le dossier de la demande adressé au CDE ainsi que la proposition de diminution de l'aide maximale accordée;
- La formation d'enquêteurs du responsable de la Régie intermunicipale d'incendie du secteur GEANT;
- Les besoins pour le Festival de la gourgane;
- L'activité prévue pour les élus des différentes municipalités du secteur et pour les représentants au gouvernement provincial et fédéral;
- Le regroupement des festivals de la région;
- L'importance de la forêt dans notre économie et notre mode de vie vs les contraintes environnementales;
- La conférence de presse du Premier Ministre du Québec concernant la nouvelle vocation du Juvénat St-Jean;
- Le manque de main-d'œuvre de plus en plus important.

## **17. AUTRES SUJETS**

## **18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la présente séance, les questions posées portent sur les sujets suivants :

- La raison de la facture d'Atlantique Sous-Marine inc.;
- La possibilité que la Municipalité entreprenne des travaux aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Rangs;
- Le rapport d'analyse des eaux au 3<sup>e</sup> Rang;
- Le travail de nivelage au Grand Rang Sud.

**18-180**

**19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 20 h 33.

Fait et passé à Albanel en ce neuvième jour de juillet 2018.

---

FRANCINE CHIASSON, mairesse

---

RÉJEAN HUDON, directeur général